

5 bonnes raisons d'avoir une carte de presse

De nombreux journalistes ont oublié que la carte de presse, délivrée depuis 1935 par la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), au regard de critères définis par la loi*, a bien d'autres vertus que celle d'entrer gratuitement dans les musées.

1/ La carte de presse c'est d'abord un outil de travail

- Elle vous permet d'obtenir les accréditations sans lesquelles certains reportages en France ou à l'étranger sont impossibles.

Dans le domaine du sport c'est même le sésame indispensable pour obtenir les fameuses « accrédités » des fédérations sportives qui permettent d'entrer dans les stades pour suivre toutes les grandes compétitions comme les Jeux Olympiques, la coupe du monde de football, le tour de France...voire, tout simplement, les matchs des championnats de rugby et de football etc.

- Elle est aussi le passeport, souvent nécessaire pour accéder aux conférences de presse ou à certains lieux réservés aux médias (salle de presse, zones sous contrôle militaire ou policier etc.). Mais la carte de presse n'est pas qu'un outil de travail... indispensable.

** Article L 7111-3 du code du travail : "Est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources"*

2/ La carte de presse protège le journaliste dans l'exercice de son métier

- Elle le protège d'abord en garantissant sa liberté d'expression et son indépendance. Elle ouvre, en effet, le droit à l'exercice de la clause de conscience et de la clause de cession. Ce qui permet au détenteur d'une carte de presse de pouvoir quitter dignement l'entreprise de presse avec laquelle il est en désaccord avec des indemnités de départ définies par la loi. Elle garantit la protection du secret des sources dans le cadre de procédures judiciaires en attestant de la qualité de journaliste professionnel
- La carte de presse permet également aux journalistes de disposer des symboles visuels (carte-brassard-casque de presse). Ce qui les aide à couvrir des manifestations de rues ou à être identifiés comme tels lors de reportages en milieux hostiles (zones de guerre, émeutes etc.)
- La possession d'une carte de presse facilite enfin la résolution des multiples problèmes qu'un(e) journaliste peut rencontrer dans l'exercice de son métier : arrestation, prise d'otage, enlèvement, accident, etc.

3/ La carte de presse symbolise le statut social du journaliste

Elle offre à ce titre des avantages salariaux et sociaux :

- Meilleure rémunération dans certaines entreprises de presse
- Prime d'ancienneté calculée sur la base de la date d'attribution de la carte de presse
- Titularisation anticipée d'une année pour un stagiaire-journaliste diplômé d'une école reconnue.
- La carte de presse facilite la reconnaissance des droits attachés au statut des journalistes professionnels (convention collective, minimas salariaux, sécurité sociale, congés payés, indemnités de licenciement, formation professionnelle)
- La carte de presse ouvre aux pigistes le bénéfice de l'accord de 2008 (ancienneté, allocation-maternité, accès aux élections professionnelles, formation professionnelle).
- Enfin, les journalistes au chômage titulaires d'une carte de presse peuvent la conserver pendant 2 ans (3 ans sous conditions) ce qui maintient leurs droits et facilite leur retour à l'emploi.

4/ La carte de presse responsabilise

La carte de presse donne des droits mais également des devoirs. La carte de presse enjoint celle ou celui qui la possède à respecter un certain nombre de règles déontologiques précisées par les chartes des rédactions (Loi Bloche). Mais aussi à se référer aux principes d'éthique journalistique énoncés dans différentes conventions internationales et/ou chartes reconnues par l'ensemble de la profession.

Le journaliste professionnel (et le directeur de publication) ne peuvent, en effet, diffuser de fausses nouvelles sous peine d'en répondre devant les tribunaux. Ni injurier, ni diffamer, ni porter atteinte à la vie privée des personnes etc.

La carte de presse offre aussi aux journalistes la possibilité de participer à la vie des rédactions (société de journalistes), des entreprises de presse (participation aux élections professionnelles) et à l'élection de ses représentants à la commission de la carte.

5/ La carte de presse symbole de la démocratie

- La carte de presse est un outil indispensable à la gestion d'une profession qui a beaucoup évolué depuis un siècle. Les supports d'expression se sont multipliés : journaux, magazines, radios, télévisions, ordinateurs, mobiles. De nouveaux métiers sont apparus à chaque rupture technologique. Enfin, le nombre et la composition des journalistes a beaucoup varié : 10 000 journalistes en 1960, plus de 35 238 en 2017, une longévité dans le métier qui diminue, une précarisation qui augmente (pigistes-chômeurs), une formation qui se professionnalise (écoles), une féminisation qui s'accroît - près de 50% de femmes-journalistes, aujourd'hui.

- Le baromètre du nombre de cartes de presse délivrées chaque année par la CCIJP aide donc l'Etat, les partenaires sociaux, les écoles de journalisme et les patrons de presse à s'adapter à ces évolutions : aides à la presse, accompagnement des mutations technologiques, nature des formations dispensées, etc. La presse étant indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Et la carte de presse en étant son outil et son symbole vivant.